



Date de mise en ligne : 13 mai 2025

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00042** du **09 MAI 2025**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) 21/29 avenue du Général de Gaulle
94054 CRETEIL

En vue de la réalisation : Création d'une rampe d'accès conforme aux personnes à mobilité réduite
PMR et mise en place d'une clôture commune délimitant la parcelle de la crèche et du RAM des Graviers. La
clôture sera ajourée en acier galvanisé grillagé et rigide. La couleur sera identique à la clôture existante
côté parking (Réf Vert 6005).

Sur un terrain sis 6 Rue Roland Garros
Cadastré AC54, AC124

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22
rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 09 MAI 2025

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n°
DP 94078 25 00042 du a été affichée en Mairie du au
conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,